

Nantes, le 8 octobre 2020

Commission permanente du vendredi 25 septembre 2020

Plan de relance

2 M€ pour financer des démonstrateurs de recherche et accompagner la compétitivité des entreprises innovantes

Face à la crise, la Région actionne tous les leviers pour soutenir l'économie. Dans cette optique, elle soutient l'innovation et la recherche pour permettre aux entreprises ligériennes de rester compétitives. Ainsi, la Commission permanente, réunie le 25 septembre dernier à l'Hôtel de Région, a voté une enveloppe de 2 millions d'euros afin de financer des démonstrateurs académiques de recherche ; il s'agit d'accompagner la phase de validation d'innovations technologiques et faire la preuve qu'une « bonne idée » développée en laboratoire est industrialisable.

L'innovation se heurte parfois à la nécessité de devoir investir dans des équipements spécifiques ayant pour objet de démontrer un concept nouveau afin « d'avoir une longueur d'avance » sur des technologies concurrentes. Afin de soutenir les entreprises porteuses d'innovation, PME et start-up, la Région les accompagne dans leur processus de lancement sur le secteur industriel. Avant de pouvoir être fabriquées à grande échelle et utilisées par les entreprises, les innovations technologiques doivent parfois être développées et testées à plus grande échelle dans un démonstrateur : un équipement évaluant leur potentiel d'industrialisation.

Cet équipement utilise des travaux issus de la recherche académique en Pays de la Loire., il permettra de faciliter les démarches de recherche et d'industrialisation et dynamisera le passage à l'étape d'industrialisation des technologies innovantes pour rendre les entreprises ligériennes plus compétitives. Dans une stratégie de valorisation de la recherche, les Technocampus régionaux seront mis à contribution pour accueillir la construction de ces démonstrateurs et compléter les infrastructures existantes. Le soutien régional passera par un appel à projets (<http://bit.ly/demo-recherche>) et aura vocation in fine à couvrir une partie des coûts de conception, développement, construction et utilisation de ces démonstrateurs.

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 / 07 72 21 16 97